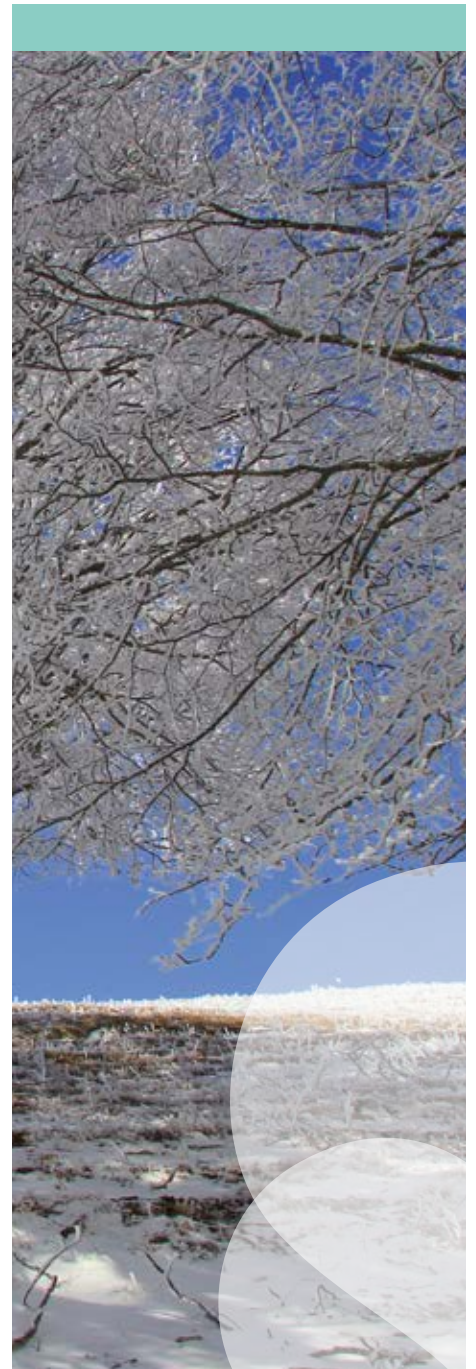


B I M E



Hiver - Printemps
2020-2021



ÉDITO	p. 3
NOTRE COMMUNE EN QUELQUES CHIFFRES	p. 5
- Démographie	
- Logement et cadre de vie	
FINANCES.....	p. 6
VIE SOCIALE	p. 6
- CCAS	
SECTEUR SCOLAIRE.....	p. 7
- École publique laïque Jean-Jacques Rousseau	
SECTEUR TRAVAUX	p. 8
- Développement durable environnement (DDE)	
- SIDEFAGE	
- Services techniques	
SECTEUR URBANISME.....	p. 14
CADRE DE VIE	p. 15
- Les Carrières du Salève	
- SM3A	
- Maison du Salève	
CALENDRIER	p. 19
ANIMATIONS DU VILLAGE	p. 21
- Forêt Magique	
- La bibliothèque municipale	
- Secteur culturel et sportif	
ILS NOUS ONT QUITTÉS.....	p. 23
- À nos aînés, qui ne sont pas éternels	
PORTRAIT D'UNE CHAMPIONNE	p. 24
- Dalya Rehani	
PERSONNELS MAIRIE	p. 26
- Merci, Claudine !	
- Mouvements du personnel communal en 2020	
INFORMATION - COMMUNICATION	p. 27
- Page Facebook « Étrembières »	
- Application mobile	
DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS	p. 28
- Les associations communales	
- Association École de la Vie	
- Club de la Belle Époque	
- L'École de Foot d'Étrembières	
POLICE MUNICIPALE.....	p. 31
- Les déchets, c'est à la déchetterie	
- Deux-roues : ne doublez jamais par la droite	
TRIBUNE LIBRE	p. 32
- Pour la liste « Étrembières Avenir »	
ÇA S'EST PASSÉ.....	p. 32
INFOS PRATIQUES	p. 34

BIME (Bulletin d'Informations Municipales d'Étrembières) est une publication de la municipalité d'Étrembières

Directeur de la publication : Anny Martin

En charge de la commission info-communication : Laurence Déramé

Comité de rédaction : La commission info-communication et Célia Garofalo pour la mairie

Crédit photos : Dominique Desseauve, Laurence Déramé, Anny Martin, Yannick Moreton, Tony Sartorio, Rolf Staub, Archives Mairie, SM3A
Photo couverture : Dominique Desseauve

Conception-réalisation : Repto Léman

Impression : Repto Léman
Impression sur papier Satimat Green 250 g et 115 g

Tirage : 1 650 ex. + calendrier
Distribution gratuite.
Valeur unitaire : 2,34 € TTC

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur.

Madame, Monsieur, Chères Étrembières, chers Étrembières,

Comment va se dérouler l'année 2021... Je n'ai pas de don de voyance, mais il y a fort à parier qu'elle sera pratiquement identique à 2020, conditionnée par ce fameux virus ! Il nous faudra donc développer un sens aigu de créativité et d'imagination pour continuer à proposer des rencontres, réunions, conférences, afin de préserver la culture, les échanges, le partage, indispensables à une vie sociale épanouissante.

Maire de ce charmant village d'Étrembières, je vais maintenir et rappeler les fondements de la République française : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ et PAIX.

Tout commence par le mot LIBERTÉ, souvent galvaudé et incompris. Souvenons-nous de la citation* de John Stuart Mill : « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » ; autrement dit, l'intérêt du collectif prime sur l'intérêt individuel.

De manière naturelle, suivront l'égalité, la fraternité et la paix.

Nous nous devons toutes et tous vigilance, tolérance, en respectant toutes les croyances, la liberté d'expression, en évitant des comportements volontairement provocateurs dans les lieux publics partagés : c'est cela, la laïcité.

Nous nous devons toutes et tous de respecter le travail mené au quotidien par le personnel communal dans sa globalité. Les dépôts sauvages d'ordures en tous genres sont un exemple d'incivilité inadmissible et, hélas, récurrent, faisant supporter des frais énormes à la commune et au département. Cette dépense d'énergie, tant physique que financière, pourrait servir à d'autres sources d'amélioration de la vie de notre village.

Je veillerai également à la continuité de nos projets, tout en préservant les deniers de la commune. Au fil des pages de ce BIME, vous jugerez du travail, des projets, de l'engagement des adjoint-e-s, des conseillères et conseillers municipaux. Toutes et tous ont vraiment à cœur de porter les évolutions nécessaires à notre village.

Madame, Monsieur, Chères Étrembières, chers Étrembières, Chers enfants, Mesdames, Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les agents communaux,

Je suis sûre qu'ensemble, nous pouvons arriver à une vie meilleure et agréable. Je compte sur vous et vous présente, ainsi qu'à vos proches, mes vœux de joie, bonheur, sérénité, santé pour ce nouvel an, sans bisous mais néanmoins très sincères !

Anny Martin,
le 22 octobre 2020

* Cette citation est à la fois un précepte et un proverbe : il apprend à restreindre ses libertés en communauté, mais il est aussi utilisé pour mettre en garde contre tout abus de pouvoir. Si vous voulez que l'on vous épargne, épargnez aussi les autres.



Le conseil municipal et la commission information-communication ont fait au mieux pour vous informer de la vie dans notre commune durant ces mois perturbés par la crise sanitaire et ses conséquences directes sur les activités et les manifestations communales, qui ont dû être annulées pour la plupart. Il en va ainsi pour la projection de la traditionnelle rencontre des vœux de la maire, début janvier 2021, pour laquelle nous sommes, au moment de la rédaction de ce bulletin, dans l'incapacité de vous dire si elle aura lieu. C'est pourquoi Madame la maire et tout le conseil municipal anticipent et vous adressent déjà, par le biais de ce BIME, leurs vœux pour 2021.



VENTE et LIVRAISON
MATERIAUX CONSTRUCTION
et DECORATION

vrac et big bag
pierre de taille / pavé
gabion / clôture

PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

289 Chemin de Balme - 74100 ETREMBIERES
04 50 36 07 39 - info@ambiance-minerale.fr
www.ambiance-minerale.fr



NOTRE COMMUNE EN QUELQUES CHIFFRES

DÉMOGRAPHIE

2 453

La population légale au 1^{er} janvier 2020 pour Étrembières, contre 2 036 en 2012.

22

Le nombre de naissances en 2018 pour Étrembières, et 7 décès.

À l'échelle d'Annemasse - Les Voirons Agglomération,

l'évolution de la population la plus élevée est enregistrée à Étrembières (+ 20 %).

La plus faible évolution de population est, quant à elle, observée à Gaillard (- 6 %).

623

Le nombre de moins de 18 ans vivant dans la commune, contre 435 en 2007.

419

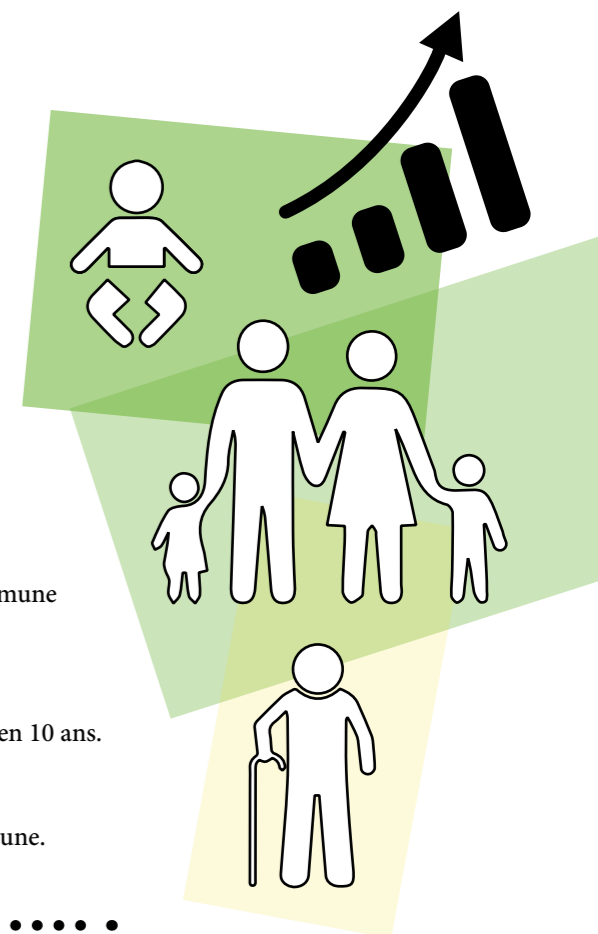
Le nombre de familles avec enfant(s) à Étrembières, soit 39 % des ménages de la commune (12 % des ménages sont des familles monoparentales).

268

Le nombre de retraités à Étrembières, contre 270 en 2007, soit une évolution de - 1% en 10 ans.

36

Le nombre de personnes de 80 ans et plus vivant seules à leur domicile dans la commune.



LOGEMENT ET CADRE DE VIE

54 %

La part des propriétaires de leur logement à Étrembières, un chiffre inférieur à celui du département (60 %).

141

Le nombre de logements vacants* dans la commune en 2017, alors que ce chiffre était de 35 en 2007. À l'échelle d'Annemasse Agglo, la part de propriétaires la plus élevée est constatée à Juvigny (84 %). La part la plus faible est, quant à elle, relevée à Annemasse (33 %).

* Les logements vacants correspondent aux logements inoccupés, qu'ils fassent l'objet d'une procédure (vente, succession...) ou non (par exemple, cas de vétusté). Un taux de vacance élevé est souvent caractéristique d'un enjeu de rénovation d'une partie du parc de logements, peu adapté à la structure de la population et/ou aux standards actuels.

1 336

Le nombre de logements que compte Étrembières, alors que ce chiffre était de 425 en 1968.

256

Les logements construits avant 1970, soit 24 % des résidences principales de la commune, contre 28 % pour Annemasse Agglo.

11,2

La durée moyenne en années de résidence dans son logement à Étrembières, contre 14 en Haute-Savoie.

2,3

Le nombre moyen de personnes vivant sous le même toit à Étrembières, contre 2,1 pour Annemasse Agglo.

À noter que, en 2020, sur le contingent mairie, aucun logement social ne s'est libéré dans la commune ; aucune nouvelle attribution n'a donc pu être réalisée.

Commission logement :
Anny Martin, Aline Legendre, Isabelle Auduc,
Christelle Rousset, Laurence Déramé
Références : Ithéa janvier 2020 - INSEE 2012/ 2017



423 Chemin de Balme - Le Pas de l'Echelle
74100 ETREMBIERES
04 50 39 92 50 info@chavaz.fr
www.chavaz.fr

CARRIÈRES DU SALEVE
MATERIAUX ET TRANSPORTS



AU NIVEAU DES FINANCES

Dès son installation, le 3 juillet 2020, la nouvelle équipe s'est attachée à préparer et à voter le budget primitif 2020 avant la fin du mois de juillet.

Dans ce budget, les prévisions de charges et produits de la section de fonctionnement s'équilibrent à 3 096 000 €.

Les recettes et dépenses d'investissement, quant à elles, s'élèvent à

1 765 000 €

pour tenir compte du temps déjà écoulé sur l'exercice 2020.

À titre d'information, les différentes **incivilités constatées** tout au long de l'année – **dépôts sauvages** (route de Zone, près des containers enterrés...), détérioration des barrières installées en haut du chemin des Pralets, installation de barrières homologuées – **ont coûté à la commune, donc aux contribuables, plus de 6 500 euros.**

Jean-Michel Vouillout,
Adjoint au maire
Délégué aux finances



ÉCOLE PUBLIQUE LAÏQUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Pour une rentrée scolaire dans de bonnes conditions, la nouvelle municipalité a confirmé l'achat et la pose de deux tableaux numériques interactifs dans les deux dernières classes élémentaires non encore pourvues.

D'autre part, un préfabriqué a été aménagé avant la rentrée scolaire dans l'enceinte de l'établissement pour accueillir les élèves de la classe de CM1, suite à l'ouverture d'une nouvelle classe élémentaire.

Le groupe scolaire comprend pour cette rentrée 8 classes maternelles et élémentaires, pour un effectif total de 194 élèves, soit une moyenne d'environ 25 élèves par classe. L'équipe enseignante, dirigée par Sylvie Gonneau, est composée de 10 professeurs des écoles, dont 3 à temps plein et 7 à temps partiel. Trois agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) secondent les professeurs de maternelle. Sept employées communales, sous la direction de Catherine Moenne-Loccoz, s'occupent de la garderie, du restaurant scolaire et de l'entretien des locaux.

Pour faciliter et fluidifier l'accueil des enfants au restaurant scolaire, un mini-self a été créé en réaménageant la salle du restaurant : installation d'un meuble réfrigéré pour les entrées froides, déplacement d'un plan de travail chauffant de la cuisine à la salle du restaurant et remplacement du four de réchauffage des plats, l'ancien datant de l'ouverture du groupe scolaire.



VIE SOCIALE

CCAS

Noël des Aînés

Suite à la crise sanitaire et aux mesures prises par le Gouvernement, le traditionnel repas des aînés du mois d'octobre et l'apéritif de Noël en décembre ont été annulés.

Dans le souci du respect des recommandations sanitaires – entre autres celle de la distanciation physique, qui n'aurait pas pu être appliquée lors de ces rassemblements –, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont opté pour remettre

aux habitants de la commune de 70 ans et plus un colis de Noël, composé de produits locaux.

Une planification pour 2021 est d'ores et déjà programmée et sera tributaire du contexte sanitaire à ces dates.

Laurence Déramé,
Vice-présidente du CCAS

DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT (DDE)

« *Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.* »

Antoine de Saint-Exupéry

La protection de notre planète est une priorité si l'on veut offrir aux nouvelles générations un environnement sain où il fait bon vivre.

La commission développement durable et environnement a à cœur de porter ce projet.

Notre mission est d'étudier des solutions et de mettre en action tout ce qui pourra améliorer le bien-être de nos concitoyens.

Pour cela, nous nous appuyons sur les différents rapports des services d'Annemasse Agglo concernant les domaines environnementaux, tels que la qualité de l'air, de l'eau ou les niveaux de pollution.

Pour être au plus près de vous, nous vous communiquerons nos projets par le biais du *BIME* et de notre site Internet.

Le *BIME* nous servira également de support pour vous donner des idées et des conseils pratiques afin de réveiller les consciences, pour le bien de tous et de la planète.

Pour marquer le début de nos actions collectives, vous trouverez ci-joint un autocollant STOP PUB. Nous vous invitons à le coller sur votre boîte aux lettres afin de limiter la distribution et l'utilisation de papier.

Marine Walker,
Conseillère municipale
Membre de la commission développement durable



De gauche à droite :
Marine Walker, Jacky Tonoli, Sophie Toinet-Maréchal et Laurence Déramé.
Absente le jour de la photo : Emmanuelle Lebeurre.

STOP PUB

POUR MARQUER LE DÉBUT DE NOS ACTIONS COLLECTIVES, VOUS TROUVEREZ CI-JOINT UN AUTOCOLLANT STOP PUB. NOUS VOUS INVITONS À LE COLLER SUR VOTRE BOÎTE AUX LETTRES AFIN DE LIMITER LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION DE PAPIER.



LA PROPRETÉ DE NOTRE COMMUNE, L'AFFAIRE DE TOUS.

SIDEFAGE

LE TRI DU VERRE

UN PETIT GESTE RESPONSABLE QUI REND LA VIE PLUS FACILE

Trier le verre est l'un des gestes écologiques les plus simples et efficaces que l'on puisse faire. Vous ne le savez peut-être pas, mais il faudrait entre 3 000 et 4 000 ans pour que le verre se décompose seul dans la nature. Le recyclage du verre permet d'éviter le rejet de plus de 2 millions de tonnes de déchets ménagers par an. Vous êtes le premier maillon de la chaîne, sans quoi rien ne serait possible. De votre geste de tri dépendent la quantité et surtout la qualité de la collecte du verre.

Avec le tri, on recycle le verre à 100 % et à l'infini

Les enjeux du recyclage de ce matériau sont importants :

- Au niveau environnemental, les bénéfices sont multiples : économie de matières premières (sable, calcaire), d'eau, d'énergie, limitation de l'impact sur l'effet de serre.
- Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini. C'est un matériau idéal ! Vos bouteilles et pots, une fois broyés et fondus, donneront de nouveaux emballages dans les rayons des supermarchés.
- Un dernier élément à ne pas négliger lorsque vous jetez le verre dans le bac d'ordures ménagères : non seulement il n'est pas recyclé, mais vous augmentez les tonnages incinérés et, en conséquence le montant du traitement des déchets.

Ensemble, soyons plus efficaces !

Quelques chiffres pour mieux comprendre.

Chaque année sur le secteur d'Annemasse Agglo, un habitant trie en moyenne **20 kg** de bouteilles, pots et bocaux en verre. La moyenne nationale est de **31 kg**, soit un écart de **11 kg**.

Atteindre les **26 kg/hab/an** d'ici 2020 est l'objectif fixé par Annemasse Agglo et le SIDEFAGE dans le cadre d'un plan verre. Ces **6 kg** supplémentaires à trier représentent seulement **13** bouteilles de plus par an et par habitant.

Ainsi, depuis 2018, Annemasse Agglo et le SIDEFAGE collaborent pour :

- Augmenter le nombre de conteneurs pour trier le verre mis à disposition des habitants en accord avec les communes,
- Rendre les points de tri plus attractifs en harmonisant le parc de conteneurs,
- Appuyer la communication sur le tri du verre auprès des usagers.

Alors, êtes-vous prêts à relever le défi pour vous rapprocher de la moyenne nationale ?



Les consignes de tri

Seuls les emballages en verre peuvent être triés, c'est-à-dire les bouteilles, bocaux et flacons.

LE VERRE



Flacons de parfum



Bocaux et pots



Bouteilles

Ne pas mettre :
 > ampoule,
 > verre à pied,
 > vaisselle,
 pot en céramique.

POUR MIEUX TRIER



Infos : 04 50 56 67 30 ou www.sidefage.fr

ATTENTION aux faux amis !

Ils ne se recyclent pas :

- ~ Le verre culinaire (vaisselle et plats transparents), il s'agit de céramique transparente. Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle du verre et détériorent la qualité de production
- ~ La porcelaine, la faïence, le carrelage
- ~ Les verres spéciaux tels que les ampoules, lampes, miroirs, pare-brise...

**1 t de verre recyclée =
 700 kg de sable + 600 m³ d'eau + 1,5 MWh
 d'énergie + 36 l de pétrole
 économisés !**

Et pour aller plus loin

1974

C'est la date depuis laquelle le verre est recyclé en France.

76,1

C'est le pourcentage de recyclage du verre en verre en France, soit 3 bouteilles sur 4.

100

C'est le pourcentage du verre collecté et recyclé en France.

17

C'est le nombre d'usines verrières en France, elles produisent près de 3 millions de tonnes de bouteilles et 480 000 tonnes de flacons et pots.



SIDEFAGE



“ BONJOUR, JE SUIS ONISCUS ASELLUS, LE CLOPORTE. DÉCOUVRE AVEC MOI LE COMPOSTAGE ! ”

COMPOST & VOUS ?

DÉFINITION

Le compostage est un procédé naturel, qui, avec le temps, transforme les déchets de cuisine et du jardin en humus, grâce à l'action de bactéries, de champignons et de petites bêtes.

Maison avec jardin



Composteur individuel

À CHACUN SA SOLUTION

Appartement avec espaces verts



Composteurs partagés

Appartement sans espaces verts

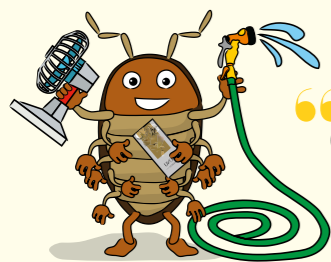
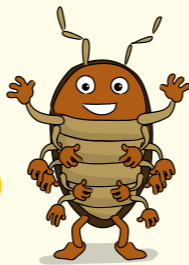


Lombricomposteur

À QUOI SERT LE COMPOSTAGE ?

Il permet de diminuer le volume de nos poubelles et de réduire les dépenses pour traiter les déchets, d'améliorer le sol et la santé des plantes avec le compost, de faire des économies d'argent en n'utilisant plus d'engrais.

“ C'EST BON POUR VOUS, C'EST BON POUR MOI, C'EST BON POUR LA PLANÈTE ! ”



“ COMME NOUS, LE COMPOST A BESOIN DE MANGER, DE RESPIRER ET DE BOIRE ! ”

LES 3 RÈGLES D'OR DU COMPOSTAGE

Pour obtenir un bon compost, il faut être attentif à trois actions fondamentales : varier les déchets, aérer le compost et maintenir une humidité constante.

SON UTILISATION



Les plantes d'intérieur

Retirer 2 cm du terreau des pots et les remplacer par le compost. Vous pouvez arroser vos plantes avec du compost trempé dans de l'eau, comme du thé.



Les fleurs

Mélanger 1/4 de compost et 3/4 de terre à épandre au pied des arbres fruitiers, des arbustes et des haies de jardin ou des plantes d'ornement.



Le potager

Ajouter 1/3 de compost à 2/3 de terre, à enfouir sur les 5 premiers centimètres du sol ou à épandre en surface ou au pied des plantes.

Pour obtenir des brochures sur le compostage et plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter nos ambassadeurs au 04 50 56 67 30.



SERVICES TECHNIQUES

En raison d'un second tour des élections municipales tardif, la commission travaux a été constituée courant juillet 2020. En voici sa composition :

Présidente :
Anny Martin, maire
Adjoint chargé du secteur :
Jacky Tonoli

Conseillères et conseillers municipaux :
Emmanuelle Lebeurre, Yaniv Bensoussan,
Dominique Desseauve, Yannick Moretton, Nicolas Tereins

L'équipe municipale du précédent mandat n'ayant pas établi de budget conséquent pour l'année 2020, il a fallu élaborer celui-ci dans l'urgence.

Cette étude tardive du budget a lourdement handicapé la mise en œuvre des projets envisagés. Faire établir des devis, trouver des entreprises susceptibles d'en assurer l'exécution et engager les travaux avant cette fin d'année relevait de l'impossible.

Notre commission a donc décidé, dans un premier temps, de reprendre les dossiers en cours et pallier les urgences.

Quelques exemples de travaux réalisés :

- Sécurisation de l'accès au chemin des Pralets pour les piétons et les cyclistes ;
- Travaux d'entretien dans les bâtiments communaux et, en particulier, au groupe scolaire avec l'aménagement d'un self à la cantine et l'installation d'une classe supplémentaire dans un préfabriqué ;
- Divers travaux de voirie ;
- Reprise des négociations avec les différents acteurs intervenus sur l'aménagement du rond-point route de Reignier/route du 8 Mai afin de sécuriser cet ouvrage pour les usagers en matière d'éclairage et de passages piétons.

Dès le mois d'octobre, les membres de la commission se sont retrouvés pour définir les stratégies et les projets de travaux pour l'année 2021. Ceux-ci seront présentés et proposés au conseil municipal, ainsi qu'à la commission finances de notre commune, afin d'être inscrits au futur budget.

Ci-dessous, quelques projets les plus importants qui devraient être engagés, si nos finances communales le permettent, durant cette future année :

- Aménagement d'une piste cyclable entre le chef-lieu et le Pas de l'Échelle en pied de Salève ;
- Cinquième et dernière tranche de mise en conformité des installations d'éclairage public, avec pose de luminaires LEDs, dans un souci d'économie d'énergie en s'inscrivant dans une démarche de développement durable ;

- Suivi de travaux du nouveau rond-point route de Zone, qui desservira la plate-forme des carrières et la nouvelle zone de loisirs aquatiques ;

- Suivi d'aménagement de la ViaRhôna, piste cyclable qui relie le Léman à la Méditerranée, dans sa traversée sur notre territoire ;

- Étude d'agrandissement de notre groupe scolaire et de sa cantine. La fréquentation de notre école primaire augmentant régulièrement, il devient nécessaire de prévoir son extension ;

- Dès l'inscription au titre des monuments historiques de l'espace culturel Novarin'Art, nous engagerons une étude pour son aménagement.

Voici rapidement exposées les perspectives de travaux pour cette future année.

L'ensemble des membres se joint à moi pour vous souhaiter, tant que faire se peut dans ces moments si difficiles, une année sereine et, surtout, de santé.

Jacky Tonoli,
Adjoint aux travaux - Services techniques



En début d'année 2020, notre commune s'est dotée d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme, ce qui a eu comme incidence de nombreux changements en matière de réglementation pour les constructions.

La nouvelle municipalité incite donc tous nos concitoyens souhaitant procéder à des aménagements extérieurs – comme abri de jardin, garage, velux –, d'autres travaux plus importants – construction de maison individuelle, petite promotion, division parcellaire – ou tout autre projet modifiant l'aspect de la propriété à contacter le service urbanisme de la commune en amont de tous travaux ou de tout éventuel projet.

La secrétaire administrative en charge de l'urbanisme est là pour vous aiguiller dans vos démarches et vous aider à choisir la bonne déclaration à remplir pour votre projet, que ce soit un permis de construire, un permis d'aménager ou encore une déclaration de travaux... Et, en fonction de votre aménagement, elle s'occupera de la prise de rendez-vous avec l'adjoint à la mairie responsable de l'urbanisme, de la technicienne d'Annemasse Agglo qui instruit les dossiers ou encore, pour les dossiers les plus importants, pourra solliciter la participation du CAUE, notre architecte conseil, qui apporte une plus-value à tous les projets forts grâce à son expertise de professionnel.

Le règlement d'urbanisme – ou Plan Local d'Urbanisme – est là pour donner une unité dans les différents quartiers de notre commune ; ce qui est permis au Pas de l'Échelle ne l'est pas forcément au chef-lieu. C'est pour cela que nous demandons aux Étrembiéroises et Étrembiérois de consulter nos services car un règlement est là pour être appliqué. Toutes les constructions non déclarées peuvent faire l'objet de procès-verbaux envoyés au procureur de la République, pouvant conduire, à terme, à la destruction de la construction illicite. Plusieurs procédures ont lieu chaque année, avec plusieurs degrés de sanction : rappel du règlement, demande de déclaration de la construction, amende ou encore destruction, dans les cas extrêmes.

La construction d'une maison ou son aménagement est un projet de vie personnel, mais touche aussi le voisinage de votre propriété ; c'est pour cela que nous souhaitons vous accompagner dès le début de vos projets pour que tout soit fait en vue de gêner le moins possible l'environnement de votre habitation, et que le respect du voisinage soit pris en compte.



Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire une maison individuelle et/ou ses annexes

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire. Le délai d'instruction de votre dossier est de DEUX MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :
 - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
 - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de deux mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de deux mois, vous pourrez commencer les travaux¹ après avoir :
 - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>) ;
 - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt ;
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :
 - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours ;
 - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

¹ Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être effectués : c'est le cas notamment des travaux situés dans un site classé. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° _____

déposée à la mairie le : _____

par : _____

fera l'objet d'un permis tacite² à défaut de réponse de l'administration deux mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

² Le maire ou le préfet en délivre certifié sur simple demande.

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

Un projet réussi, ça se construit.

**Donc, avant tout projet,
pensez à contacter votre mairie.**

Nicolas Tereins,
Adjoint au maire
Délégué à l'urbanisme

LES CARRIÈRES

Comme d'autres secteurs cette année, Les Carrières du Salève font face à une crise sans précédent, mais ont pu mettre en place des mesures inédites très rapidement.

Ces mesures visent à maintenir une activité stable tout en limitant les nuisances émises, comme le bruit ou la poussière, accentuées par la réduction brusque des activités alentour et de la circulation habituelle, notamment lors du premier confinement.

Les carrières représentant un maillon important dans la chaîne du BTP, puisqu'elles en sont souvent à l'origine, il est donc impossible d'en stopper l'activité. Auquel cas c'est tout le secteur local du BTP qui serait affecté.

En effet, la production issue des carrières répond à une demande du marché du BTP. 82 % rentrent dans la constitution d'ouvrages de génie civil et de VRD (routes, voies ferroviaires, réseaux, etc.), 18 % dans la réalisation de bâtiments (habitations, hôpitaux, écoles, etc.). Ainsi, la consommation moyenne en granulats est de l'ordre de 20 kg/jour/personne, expliquant que le Gouvernement ait décidé de qualifier d'essentielle cette activité. Pour le seul département de la Haute-Savoie, la production de granulats était en 2018 de 5,1 millions de tonnes. Ce chiffre peut paraître important ; cependant, le département reste à ce jour déficitaire en matériaux, de l'ordre de 1 million de tonnes. Ce déficit, non

négligeable, est à l'origine de flux de transport sur de longues distances depuis les départements voisins et donc des impacts environnementaux associés.

À noter que les conditions d'exploitation de la carrière sont prescrites par un arrêté préfectoral. Le contrôle de la bonne exécution de ces prescriptions est rigoureusement et régulièrement effectué par les services de la préfecture dédiés à l'environnement, l'aménagement du territoire et au logement (DREAL).

Aussi, au cours de cette année, une prouesse technique environnementale a également pu être réalisée au niveau de la partie sommitale, avec l'application d'une patine permettant de gagner plusieurs années sur le processus naturel de vieillissement de la roche. Cette patine n'est pas de la peinture, contrairement à ce que cela peut laisser penser ; il s'agit bel et bien d'un mélange entièrement naturel et non polluant composé de produits organiques.

La direction aurait souhaité apporter de plus amples informations au public lors de la journée portes ouvertes organisée chaque année. Malheureusement, étant donné le contexte sanitaire incertain, la SARL Les Carrières du Salève a décidé d'annuler l'édition 2020. Mais la direction et les équipes de la carrière seront ravies de retrouver les visiteurs en 2021. Dans l'attente, la direction reste disponible pour tout échange avec les personnes qui seraient intéressées.



SM3A Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

Le bassin versant de l'Arve s'étend du Mont-Blanc jusqu'au Léman, sur un territoire fortement marqué par son caractère montagnard, dont 5 % sont recouverts de glace et où l'altitude varie entre 330 m et 4 810 m. Le bassin versant est particulièrement dynamique démographiquement et, économiquement, s'appuie sur une solide coopération intercommunale.

L'Arve est le principal cours d'eau du département, dont il draine plus d'un tiers. Quelques chiffres-clés : 93 communes, 2 600 km, 2 074 km², 400 000 habitants.

Les défis du SM3A consistent à :

- Concilier le bon état des cours d'eau et la protection des personnes et des biens ;
- Contribuer à cette dynamique, à participer à l'efficacité de l'action publique et à augmenter les capacités d'intervention de notre collectivité, qui en tirera les bénéfices grâce à ses compétences.

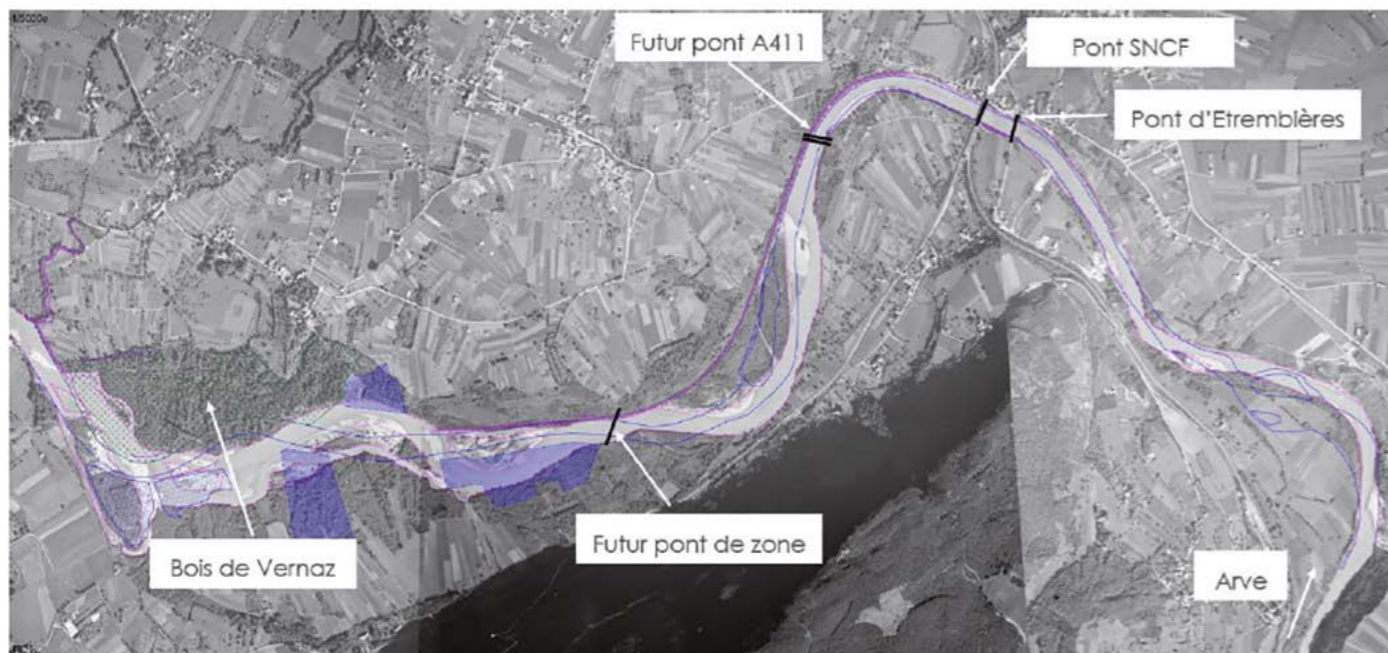


Figure 32 Extrait de la photo aérienne de 1936 (géoportail.fr)

Le SM3A va conforter la digue de la Châtelaine et restaurer morphologiquement un tronçon de l'Arve.

En sa qualité de gestionnaire des ouvrages de protection hydraulique, le SM3A apporte une attention toute particulière aux systèmes d'endigements, qui protègent les personnes et les biens contre les inondations.

L'organisation générale de surveillance des digues, mise en place par le SM3A, a fait ressortir le mauvais état général de l'ouvrage de la Châtelaine, qui protège notre commune, ainsi que celles de Gaillard et d'Annemasse, des crues de l'Arve. Face à ce constat, les élus du syndicat ont fait le choix de réaliser des travaux pour conforter et mettre en conformité le dispositif de protection, mais également pour restaurer morphologiquement l'Arve

afin d'améliorer ses fonctionnalités écologiques tout en diminuant le risque d'inondation.

En abordant de manière conjointe la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques, le SM3A inscrit ces travaux à la fois dans le cadre de la compétence GEMAPI – GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – qu'Annemasse Agglo lui a transférée, mais également dans le cadre du PAPI – Programme d'Actions de Prévention des Inondations – de l'Arve.

Ce chantier sera également l'occasion pour l'ATMB de procéder à la protection de la culée du viaduc de l'A41 et, pour Annemasse Agglo, de procéder à un aménagement sur la crête de digue pour permettre le passage de la ViaRhôna.

Avant d'effectuer les travaux, dont le démarrage est programmé pour le début de l'été 2021, une phase d'information sous la forme d'une enquête publique sera menée. Cette formalité vous donne le moyen d'être informés, de garantir vos droits et de favoriser le dialogue. N'hésitez pas à venir prendre connaissance du dossier et rencontrer le commissaire enquêteur à cette occasion.

Les dates exactes de l'enquête publique ne sont pas encore arrêtées au moment de la rédaction de cet article. Aussi, vous êtes invités à consulter les sites Internet www.etrembieres.fr ou www.riviere-arve.org pour plus de renseignements.



L'Arve aujourd'hui



L'Arve après travaux

Flora Guilloux
Paysagiste concepteur

MAISON DU SALÈVE

La Maison du Salève fait une pause du 4 janvier au 2 février inclus. On vous retrouve pour la suite du programme en février !

FÉVRIER 2021

✓ **DANS MA MAISON IL Y A...**
de 3 à 7 ans - 6 €

Mercredi 10 février - 10 h 30

Découvrez notre exposition « La forêt, maison des animaux » et parcourez les différentes pièces de leur maison pour comprendre comment ils se déplacent, se nourrissent, font leur toilette...

✓ **MONSIEUR PIC, ARCHITECTE DE LA FORÊT**
dès 6 ans - 8 €

Mercredi 10 février - 14 h 30

Rendez-vous avec M. Pic pour tout savoir sur ce bâtisseur des bois. Qu'il soit noir, vert ou épeiche, apprends à le reconnaître à travers différents ateliers.

✓ **BALADE DES PETITS ARTISTES**
dès 3 ans - 8 €

Vendredi 12 février - 14 h 30

C'est parti pour une balade autour de la Maison, à la découverte de la nature. Réalise des œuvres colorées avec pastel, crayons... Tu pourras même repartir avec ta réalisation !

✓ **LAND'ART**
dès 3 ans - 6 €

Mercredi 17 février - 10 h 30

Exprime ton âme d'artiste à travers une création éphémère en plein air.

✓ **LE RÊVE D'HORACE**
de 7 à 11 ans - 6 €

Accès handicapés

Mercredi 17 février - 14 h 30

Voici Horace, un personnage célèbre qui rêve de gravir le Mont-Blanc ! Découvre avec lui l'exposition sur l'histoire du Salève et aide-le à résoudre les énigmes tout au long de ta visite.

✓ **TRACES ET INDICES D'ANIMAUX**
dès 6 ans - 6 €

Vendredi 19 février - 14 h 30

Pour faire écho à notre nouvelle exposition temporaire, pars à la recherche des maisons des animaux. Que se soit en forêt ou dans l'expo, à ton avis, à qui appartient ce terrier, ce trou ou cette galerie ?

MARS 2021

✓ **CHOUETTE BALADE !**
dès 10 ans - gratuit

Vendredi 19 mars - 18 h 30

Dans le cadre de la Nuit de la Chouette, organisée par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), nous te proposons de découvrir les rapaces nocturnes. À toi de marcher dans leurs traces et d'ouvrir grand les yeux, tel un hibou grand-duc, pour avoir la chance de les apercevoir.

AVRIL 2021

✓ **BALADE DES PETITS ARTISTES**
dès 3 ans - 8 €

Mercredi 7 avril - 10 h 30

C'est parti pour une balade autour de la Maison, à la découverte de la nature. Réalise des œuvres colorées avec pastel, crayons... Tu pourras même repartir avec ta réalisation !

✓ **RÉVEIL DU PRINTEMPS**
dès 6 ans - 6 €

Mercredi 7 avril - 10 h 30

Maison du Salève

Avec l'arrivée du printemps, il est l'heure pour la nature de s'éveiller. Observation des fleurs, découverte des premiers bourgeons, retour des oiseaux...

✓ **AU CREUX DE MON ARBRE**
dès 6 ans - 6 €

Vendredi 9 avril - 14 h 30

Maison du Salève

L'arbre est un véritable trésor pour tous les animaux qui y habitent. Mais qui se cache à tous les étages de cet immeuble naturel ?

✓ **CRÊCHE NATURE**
de 18 à 36 mois - 6 €

Mercredi 14 avril - 10 h 30

Cette animation permettra aux tout-petits de découvrir la nature en faisant appel à leurs sens. À travers plusieurs ateliers, le jardin se transformera en un immense terrain de jeu.

✓ **FABRICATION DE CERFS-VOLANTS**
dès 6 ans - 8 €

Mercredi 14 avril - 14 h 30

Viens fabriquer ton propre cerf-volant ! Tu pourras le décorer, le personnaliser et essayer de le faire voler dans le jardin. Veille bien à garder les manettes, le vent souffle au pied du Salève !

✓ **REFUGE ET BIODIVERSITÉ**
dès 6 ans - 8 €

Vendredi 16 avril - 14 h 30

Quel est l'intérêt des refuges dans nos jardins ? Pourquoi les insectes sont-ils les alliés du jardinier ? Découvre la biodiversité du vivant et construis ton refuge pour le ramener à la maison.

✓ **BALADE NATURE ET LÉGENDES**
dès 3 ans - 6 €

Mercredi 21 avril - 10 h 30

Grotte du Diable, Le Sappey

Dans la nature, déambule au fil de plusieurs histoires et légendes qui te permettront de découvrir les personnages du Salève. Sauras-tu créer ton piège à dragon ou fabriquer une potion magique pour les fées ?

✓ **RALLYE NATURE**
dès 6 ans - 6 €

Mercredi 21 avril - 14 h 30

Attention... Prêts ? Partez ! Vous voilà partis pour relever des défis nature. Le parcours sera jalonné d'épreuves amusantes et artistiques à réaliser en famille. Bonne chance !

✓ **CONSTRUCTION DE CABANES**
dès 6 ans - 6 €

Vendredi 23 avril - 14 h 30

Viens t'initier à la construction de cabanes en forêt. Tu pourras ensuite jouer, aménager et inventer des histoires dans ton nouveau cocon.

CALENDRIER DES CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS 2021

(sous réserve des conditions sanitaires)

JANV.

Mardi 05

Loto + Galette des rois

Salle des Bleuets, 14 h 00
Organisés par l'association Club de la Belle Époque

JANV.

Mercredi 06

Tournoi + Galette des rois

Local du Bridge, 18 h 00
Organisés par l'association Bridge Club du Salève

JANV.

Date à définir

Vœux du maire

Salle des fêtes, heure à définir
Organisés par la commune, Fêtes et cérémonies

JANV.

Mardi 19

Assemblée générale

Salle des Bleuets, 14 h 00
Organisée par l'association Club de la Belle Époque

JANV.

Samedi 23

Concours 16 quadrettes

ESM, après-midi
Organisé par l'association La Boule du Salève

JANV.

Dimanche 24

Concours 16 quadrettes

ESM, après-midi
Organisé par l'association La Boule du Salève

FÉV.

Mardi 09

Loto

Salle des Bleuets, 14 h 00
Organisé par l'association Club de la Belle Époque

MARS

Dimanche 07

Loto

Salle des fêtes / ESM, Après-midi
Organisé par l'association La Boule du Salève

MARS

Samedi 13

Boum des enfants

Salle des fêtes, 13 h 00
Organisée par l'APE

MARS

Samedi 27

Chasse aux œufs

Lieu à définir, 16 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies

MARS

Date à définir

Élections régionales

Lieu et heure à définir
Organisées par la commune, Fêtes et cérémonies

MARS

Date à définir

Élections départementales

Lieu et heure à définir
Organisées par la commune, Fêtes et cérémonies

AVRIL

Samedi 10

Concours 8 quadrettes

ESM, journée
Organisé par l'association La Boule du Salève

AVRIL

Samedi 10

ULTRA MONTÉE DU SALÈVE

Lieu et heure à définir
Organisée par l'ASJ 74

AVRIL

Dimanche 25

Vide-greniers

Maison du Parc, journée
Organisé par l'association Être en Fêtes

AVRIL

Dimanche 25

Cérémonie Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

Monument aux morts, 11 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies

MAI

Samedi 08

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Monument aux morts, 11 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies

MAI

Date à définir

Balade Veyrier-Êtrembières

Lieu et heure à définir
Organisée par la commune, Animations du village

JUIN

Vendredi 04

Tournoi de fin de saison du bridge

Local du Bridge, 18 h 00
Organisé par l'association Bridge Club du Salève

JUIN

Samedi 05

Journée de l'environnement

Lieu à définir, journée
Organisée par la commune, commission développement durable

JUIL.

Samedi 10

Fête du village

Maison du Parc, heure à définir
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies

JUIL.

Mercredi 14

Cérémonie Fête nationale

Monument aux morts, 11 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies

AOÛT

- SEPT. Dimanche 05** **Concours 32 quadrettes**
ESM, heure à définir
Organisé par l'association La Boule du Salève
- SEPT. Dimanche 12** **Bourse aux jouets**
Salle des fêtes/école, journée
Organisée par l'APE
- SEPT. Samedi 18** **Exhibition 2° division**
ESM, journée
Organisée par l'association La Boule du Salève
- SEPT. Samedi 18** **Journée du Patrimoine**
Lieu et heure à définir
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies
- SEPT. Dimanche 19** **Journée du Patrimoine**
Lieu et heure à définir
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies
- SEPT. Vendredi 24** **Théâtre**
Salle des fêtes, 20 h 30
Organisé par l'association École de la Vie
- SEPT. Samedi 25** **Théâtre**
Salle des fêtes, 17 h 30
Organisé par l'association École de la Vie
- SEPT. Dimanche 26** **Assemblée générale**
Salle des Bleuets, heure à définir
Organisée par l'APE
-
- OCT. Samedi 02** **Marche rose**
Lieu et heure à définir
Organisée par la commune, CCAS
- OCT. Dimanche 03** **Loto**
Salle des fêtes, après-midi
Organisé par l'association La Boule du Salève
- OCT. Jeudi 07** **Assemblée générale + Tournois**
Local du bridge, 18 h 00
Organisé par l'association Bridge Club du Salève
- OCT. Samedi 09** **Repas des aînés**
Salle des fêtes, 12 h 00
Organisée par la commune, CCAS
- OCT. Samedi 16** **Regard sur l'Art**
Salle des fêtes, journée
Organisé par la commune, Fêtes et cérémonies
- OCT. Dimanche 17** **Regard sur l'Art**
Salle des fêtes, journée
Organisé par la commune, Fêtes et cérémonies

- OCT. Samedi 23** **Soirée dansante**
Salle des fêtes, heure à définir
Organisée par l'association École de Foot
-
- NOV. Mardi 09** **Loto**
Salle des Bleuets, 14 h 00
Organisé par l'association Club de la Belle Époque
- NOV. Jeudi 11** **Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918**
Monument aux morts, 11 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies
- NOV. Mercredi 17** **Assemblée générale**
Salle des Bleuets, heure à définir
Organisée par l'association École de la Vie
- NOV. Jeudi 18** **Pot Beaujolais**
Local du bridge, 18 h 00
Organisé par l'association Bridge Club du Salève
- NOV. Vendredi 19** **Forêt Magique**
Parc Bois Salève
Vendredi : 18 h 00 - 22 h 00
Samedi : 11 h 00 - 19 h 00
Dimanche : 10 h 00 - 18 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies
- NOV. Samedi 20** **Maisons fleuries**
Salle des fêtes, 18 h 00
Organisée par la commune, Fêtes et cérémonies
-
- DÉC. Samedi 04** **Noël des cheminots**
Salle des fêtes, 14 h 00
Organisé par CASI Chambéry
- DÉC. Samedi 11** **Apéritif de Noël**
Salle des fêtes, 12 h 00
Organisé par la commune, CCAS
- DÉC. Mardi 14** **Loto**
Salle des Bleuets, 14 h 00
Organisé par l'association Club de la Belle Époque
- DÉC. Vendredi 17** **Tournoi de Noël**
ESM, journée
Organisé par l'association La Boule du Salève
- DÉC. Samedi 18** **Fête de Noël**
Local du bridge, 18 h 00
Organisée par l'association Bridge Club du Salève

FORÊT MAGIQUE

En raison de la situation sanitaire et de l'état d'urgence, l'édition 2020 de la Forêt Magique a été annulée.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'objectif de la commission animations du village est de développer l'accès à la culture pour tous et du réseau INTERMÈDE (réseau des bibliothèques d'Annemasse Agglo).

Pour rappel : Depuis le 24 juin 2019, les bibliothèques de lecture publique de l'agglomération annemassienne sont en réseau, afin d'accroître l'offre de services proposée aux habitants : un choix documentaire élargi (livres, mangas, BD, CD, DVD, revues mensuelles ou hebdomadaires), une carte de lecture unique et un abonnement gratuit, une facilité d'accès, un portail web, un agenda commun et des actions culturelles partagées... Une révolution pour favoriser la lecture pour tous !

Onze bibliothèques sont concernées sur les communes d'Ambilly-Gaillard, Annemasse (Pierre Goy, Perrier), Bonne, Cranves-Sales, Êtrembières, Juvigny, Lucinges, Saint-Cergues et Ville-la-Grand. Le Manoir des livres de Lucinges a rejoint le réseau depuis le 1^{er} février 2020.

Notre souhait serait de développer les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale afin de la rendre accessible au plus grand nombre, le recrutement récent de bénévoles devant faciliter ce projet.

De plus, conscients que tous les habitants du Pas de l'Échelle ne pourront se rendre au chef-lieu, nous envisageons la création d'une annexe de la bibliothèque qui pourrait se tenir à la salle des Bleuets, le mercredi notamment, et proposer des pré-inscriptions, un point de retrait des ouvrages réservés et organiser une heure de lecture du conte à destination des enfants.

Sophie Toinet-Maréchal,
Adjointe au maire
Déléguée aux affaires culturelles et sportives
et les bénévoles

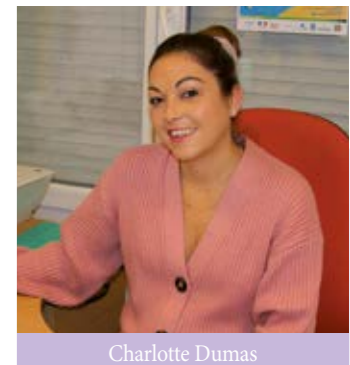


Les bénévoles

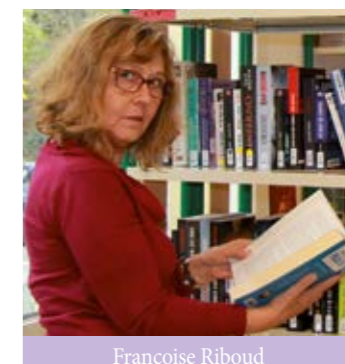
Photo manquante : Mme Emmanuelle Lebeurre



Catherine Thiodet



Charlotte Dumas



Françoise Riboud



Séverine Desseauve



Sophie Toinet-Maréchal



Michel Bousquet



SECTEUR CULTUREL ET SPORTIF

Dans le cadre des activités liées au secteur culturel et sportif, la commune d'Étrembières dispose de deux commissions :

1) La commission animations sportives et culturelles, relations avec les associations et mémoire du patrimoine

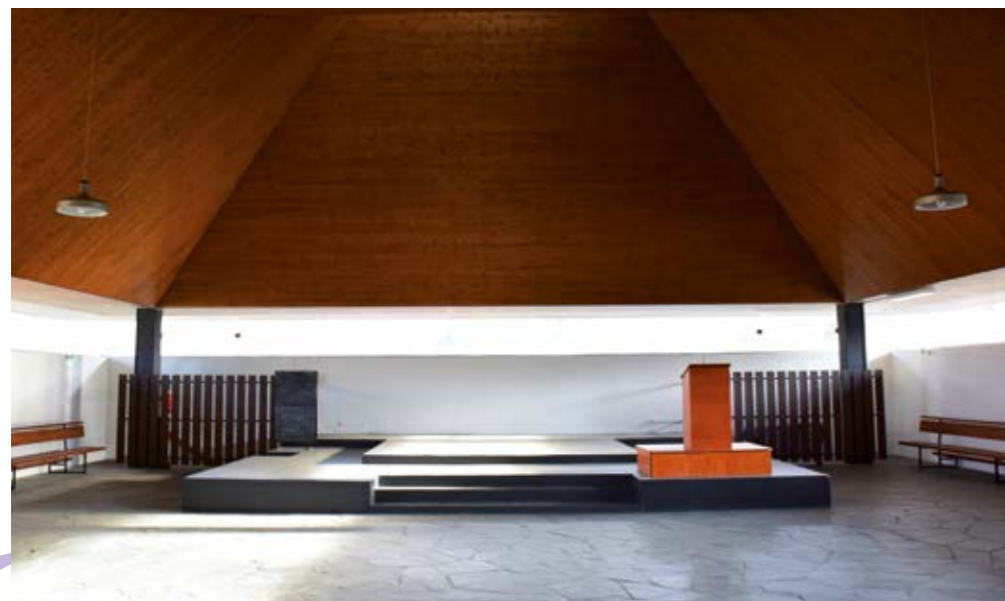
Le rôle de cette commission revêt plusieurs missions :

- Organiser les animations (Forêt Magique, Chasse aux œufs, Regard sur l'Art, Journée mondiale de l'environnement en lien avec la commission développement durable, Journées du Patrimoine, etc.).
- Planifier les cérémonies nationales (14 juillet, 11 novembre, 8 mai).
- Maintenir les relations transfrontalières, et notamment les balades en lien avec la commune de Veyrier.
- Valoriser et faire découvrir notre patrimoine (principalement dans le cadre des Journées du Patrimoine et auprès de l'école publique laïque Jean-Jacques Rousseau).
- Entretenir les relations avec les associations (participation aux assemblées générales, aux manifestations sur la commune, conseils).

Les membres de cette commission sont très investis dans les projets à venir, leurs objectifs étant de redynamiser la vie au sein de votre commune et de la rendre plus agréable.

Tous ces projets seront maintenus, sous réserve que la situation sanitaire liée à la Covid-19 le permette.

Sophie Toinet-Maréchal,
Adjointe au maire
Déléguée aux affaires culturelles et sportives
et
Aline Legendre,
Conseillère municipale



À NOS AÎNÉS, QUI NE SONT PAS ÉTERNELS

La commune d'Étrembières perd une de ses figures locales.

C'est avec tristesse que nous vous annonçons le décès de Daniel Gamlouche, survenu le 1^{er} juillet 2020.

Né en 1947, c'était un homme très instruit et au cœur brave. De par sa bonté, il nous a montré ses compétences et ses qualités.

Il aura marqué l'histoire de notre commune, ainsi que plusieurs générations.

Daniel lègue son savoir et sa gentillesse.

Il arriva à l'âge de 25 dans notre commune ; il travaillera alors plus de 40 ans à l'orphelinat du Pas de l'Échelle. Lui-même orphelin, cela en fut presque une ironie.

Il n'était pas originaire d'Étrembières mais en a partagé ses couleurs et ses valeurs.

Daniel Gamlouche restera une figure du Pas de l'Échelle, de notre village, et nous garderons de lui le souvenir d'un homme qui aimait aller à la rencontre des autres.

Yannick Moreton,
Conseiller municipal



*L'ART.
L'art, est la manière de sublimer l'ordinaire
que l'on ne voit souvent pas. Merci à
nous, créateurs et créatrices d'œuvres, qui de
même abord, nous parvenant "difficile".
Par la manière de conjuguer l'imagination
et la technique (le talent) l'artiste
donne à la matière, une vie jusqu'à
alors inconnue. Les œuvres ainsi créées,
nous invitent à la contemplation, et
élevent nos cœurs hors du terrain
quotidien*

D.G.

« Madame Françoise Muscat, née Matzeu, est née le 27 septembre 1914 à San Gavino Monreale, en Sardaigne (Italie).

Elle arrête très tôt sa scolarité, employée d'abord pour le travail des champs – son père est agriculteur –, puis comme aide-ménagère chez des particuliers dans son pays natal.

À 17 ans, elle est envoyée comme employée de maison, par sa famille, sous contrat en Tunisie où elle rencontre son futur mari, Français de naissance. Le mariage est célébré en 1937. Elle subit durant 4 ans la guerre et l'absence de son mari engagé.

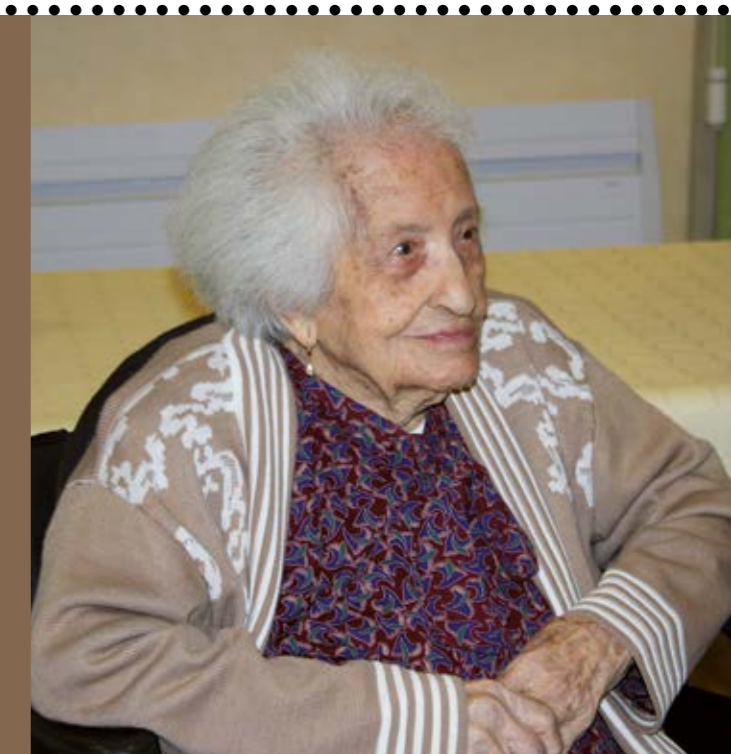
Après la guerre, son mari entre dans la Police nationale française et assume ainsi sa part du protectorat français, en Tunisie où le couple demeure jusqu'en 1958 suite aux événements indépendantistes. Rapatriée, la famille arrive dans la région et construit une maison dans la commune.

Après avoir travaillé, pour Madame dans la confection, le repassage, le couple partage son temps de retraite entre la France et la Sardaigne. Veuve en 1987, elle perd son fils aîné en 1992, puis sa fille en 1995. »

Extraits du discours de son fils lors de son centenaire.

Des années de deuils pénibles s'enchaînent. Handicapée, elle fête son 100^e anniversaire le 27 septembre 2014, entourée par son fils et sa descendance.

Centenaire et doyenne de la commune, à quelques jours de célébrer ses 106 ans, le 22 septembre dernier, Madame Muscat nous a quittés.



À son fils et à sa famille nous présentons nos sincères condoléances et garderons le souvenir d'une personne souriante, aimant la compagnie et le bien-vivre.

Laurence Déramé,
Adjointe au maire
Vice-présidente du CCAS

PORTRAIT D'UNE CHAMPIONNE

DALYA REHANI

**17 ans, Étrembiéroise,
11 titres de championne de France de taekwondo**



Dalya Rehani est née le 11 octobre 2003 à Ambilly. Elle habite Étrembières avec sa famille depuis 2007 et a été scolarisée en primaire au sein de l'école publique laïque Jean-Jacques Rousseau, au Pas de l'Échelle. Elle poursuivra ses études à Genève afin d'harmoniser au mieux ses emplois du temps scolaire et sportif.

Elle découvre très tôt le taekwondo en observant sa sœur aînée, Yasmine, 20 ans aujourd'hui, qui réussira très bien dans la discipline. Yasmine Rehani pratiquera ce sport de ses 9 à 17 ans. Ce qui l'amènera à être plusieurs fois sélectionnée en équipe de France et très souvent médaillée en championnat avant de partir vers d'autres horizons.

Il n'en fallait pas moins pour faire naître chez Dalya une vocation pour ce sport de combat. Elle prendra, en 2009, sa première licence en club au Il Gi Dojang de Genève. C'est le début d'une histoire !

Elle pratiquera le taekwondo, qui n'est alors pour elle qu'un loisir, avec beaucoup de rigueur ; mais, très rapidement, ses entraîneurs mesureront les capacités de cette jeune fille à progresser dans la discipline. Malgré son jeune âge, le loisir laissera place à la compétition et la motivation de Dalya à combattre progressera au fil des années. Les premières victoires ne se font pas attendre. Au sein des épreuves spécialement dédiées aux plus jeunes, Dalya évoluera jusqu'à être titrée deux fois championne de France Benjamine (2012-2013) à tout juste 10 ans.

De 2014 à 2020, simultanément licenciée au Haute-Savoie 74 Taekwondo d'Annemasse et au Taekwondo Riviera de Vevey (Suisse), Dalya enchaîne les épreuves. Elle parcourt l'Europe et au-delà. Elle montera, au fil des combats et de nombreuses fois, sur la plus haute marche du podium. Elle sera sacrée à nouveau championne de France à 9 reprises dans les différentes catégories de la discipline et, en particulier, en 2020, où elle sera surclassée en Senior moins de 46 kg et gagnera son combat.

Durant sa jeune carrière, Dalya ne raflera pas moins de 8 médailles d'or, 12 médailles d'argent et 9 médailles de bronze en participant aux différents open européens organisés sur le circuit.

Sont également à son actif 6 sélections en équipe de France, 4 participations aux championnats d'Europe, une participation au championnat du monde Junior en 2018 et, en 2019, une participation aux Jeux de la Jeunesse de l'ANOCA au Rwanda, où elle sera médaillée d'argent.

Dalya est sélectionnée pour les championnats du monde Junior 2020, mais ceux-ci ont été annulés pour raisons sanitaires liées à la Covid-19.

En 2020, elle est classée parmi les 4 meilleures athlètes européennes de sa catégorie.

Avec de tels résultats, Dalya, ceinture noire 1^{er} dan, est une sportive de haut niveau. Qui dit sportif de haut niveau dit INSEP (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance). En effet, aux bons résultats sportifs se sont cumulés les bons résultats scolaires, ingrédients indispensables pour être admise au sein de cette structure. Dalya est bonne élève et voit son dossier de candidature accepté. À tout juste 17 ans, elle intègre l'INSEP à Paris en septembre 2020 en classe de terminale. Elle passera son Bac en juin 2021.

Chaque sportif de haut niveau se fixe des objectifs et Dalya a les siens. Sa grande modestie ne lui permet pas de les exprimer ouvertement, mais il existe, au fond d'elle-même, une lueur ambitieuse qui brille en direction des JO de Paris 2024.

Consciente que le parcours est encore long, qu'il est jonché de tant d'obstacles à franchir et de tant de sacrifices à subir, Dalya, animée par l'amour du sport qu'elle a choisi et la rage de vaincre, avance, pas à pas, combat après combat, jour après jour, sans se poser de questions.

La commune d'Étrembières est très heureuse de compter parmi ses habitants une jeune athlète aussi performante. Nous sommes tout aussi heureux de partager avec vous tous, habitantes et

habitants de notre commune, le magnifique palmarès de la jeune Dalya Rehani, à qui nous adressons tous nos encouragements et nos vœux de réussite. C'est un bel exemple d'épanouissement par le sport. Souhaitons-lui le meilleur !

Dominique Desseuve,
Conseiller municipal



MERCI, CLAUDINE !

Claudine Orsier a commencé ses « classes » en 1993, à l'école du Pas de l'Échelle, en assurant le remplacement d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

En 1994, à la création des nouveaux locaux du groupe scolaire, elle est affectée à leur nettoyage et à la cantine, puis se voit attribuer un poste à responsabilités dans la gestion du personnel communal et de la cantine de l'école publique laïque Jean-Jacques Rousseau.

En juillet 2003, Claudine Orsier intègre l'équipe communale de la mairie comme agent administratif. Depuis, elle a mis au service de la commune ses compétences et a mené à bien et avec sérieux les multiples missions de secrétariat, de tenue du standard, du logement social, de remplacement à l'agence postale, de livraison des repas à domicile, du CCAS... Elle aussi a apporté son assistance à la rédaction du livre historique *Étrembières d'hier à aujourd'hui*, publié en 2005.

Claudine Orsier a fini sa carrière professionnelle au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe fin novembre 2020 en faisant faire valoir ses droits à la retraite.

Ses différents postes et activités ont contribué à sa grande connaissance de la commune et de ses habitants. C'est une partie de mémoire collective qui s'en va avec Claudine Orsier.

Réservée et respectueuse des autres, elle est toujours d'humeur égale et appréciée par ses collègues, les élus et les habitants. Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite. Nous ne doutons pas de ses ressources pour faire que les années à venir soient pleines de projets et de réalisations.

Claudine, à la belle vie qui t'attend !

Laurence Déramé,
Adjointe au maire



MOUVEMENTS DU PERSONNEL COMMUNAL EN 2020 :

DÉPARTS

- Évelyne Altur,
responsable du groupe scolaire
Jean-Jacques Rousseau, le 1^{er} février 2020

- Yvon Labrune,
agent voirie/bâtiments aux services techniques,
en retraite à compter du 1^{er} février 2020

- Tony Moretton,
agent polyvalent aux services techniques,
le 4 février 2020

BIENVENUE À

- Anne Cordet-Baurienne,
agent de la mairie, le 1^{er} janvier 2020

- Catherine Moenne-Loccoz,
responsable du groupe scolaire
Jean-Jacques Rousseau, le 1^{er} février 2020

- Noémie Lestrez et Ismahan Akin,
agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
(ATSEM) à l'école publique laïque Jean-Jacques Rousseau,
avec un contrat d'un an, depuis la rentrée de septembre 2020

- Nicolas Choffel,
agent voirie/bâtiments aux services techniques,
pour un an, à dater du 1^{er} octobre 2020

PAGE FACEBOOK « ÉTREMBIÈRES »

Soucieuse de transmettre l'information autour de la vie de la commune, de répondre à vos questions et d'y apporter une réponse, la commission information - communication a créé, depuis octobre 2020, un autre support de communication : une page Facebook « Étrembières ».

La page Facebook est ouverte à tous, invite à s'informer sur l'actualité d'Étrembières, à apporter des commentaires et à partager des contenus, ainsi qu'à échanger avec les utilisateurs.

La page Facebook d'Étrembières est un espace de dialogue qui se veut dynamique, de proximité et sans familiarités (vouvoiement de mise) ni vulgarité, avec un contenu simple, accessible et compréhensible par tous. L'humour peut être utilisé, sans en abuser.

La page Facebook se veut en cohérence d'informations avec les autres moyens de communication de la commune : le site Internet, le *Bulletin d'Informations Municipales d'Étrembières* et les différents supports d'affichage.

À cette occasion, vos propositions sont attendues et bienvenues – articles, vidéos, photos – sur le quotidien ou les événements de la commune, sur ce qui vous tient à cœur dans tous les domaines...

À transmettre à la commission information - communication, qui pourra les relayer sur la page Facebook et le site de la mairie.

Contact : celia.garoflo@etrembieres.fr

La commission information - communication :
Anny Martin, Laurence Déramé, Cindy Hadamar, Aline Legendre, Célia Garofalo



APPLICATION MOBILE

L'application CityWall change de nom : CityWall évolue et devient **CityAll**, plus personnalisable pour les villes et plus intuitive pour les citoyens.

Votre commune reste présente dans CityAll !



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

ANIMATIONS

Les amis de la Fontaine de César

Président : Pierre Bosson
552 chemin des Pralets
74100 Étrembières
06 44 04 20 75
E-mail : fontainedecesar@gmail.com

Association de Quartier La Balmière

Vie de quartier
Président : Jean-Yves Parichon
28 chemin de la Pommière
74100 Étrembières
04 50 39 93 73
E-mail : jy.parichon@orange.fr

Bridge Club du Salève

Bridge
Gilles Colombet
2 rue de la Paix
74100 Annemasse
04 50 92 79 65
E-mail : colombet.g@gmail.com
06 03 83 93 55
E-mail : bridgeclubsaleve@wanadoo.fr
Site Internet : www.bridgeclubsaleve.fr

Réunions :
Lundi 19 h 30 et soirée
Mardi 14 h 00 - 17 h 00
Mercredi 14 h 00 - 18 h 00
Jeudi 14 h 00 - 18 h 00
Vendredi 14 h 00 - 17 h 00

Club de la Belle Époque

Animations de la vie des personnes du 3^e âge
Réunions le mardi après-midi à la salle des Bleuets
Présidente : Chantal Guillemain
31 avenue de Verdun 74100 Annemasse
06 80 22 94 481 - 09 61 40 29 78
Présidente d'honneur : Solange Calendini
E-mail : chantal.guillemain@orange.fr
Contact : Dominique Maréchal
351 chemin de Verdi 74100 Étrembières
06 12 44 94 81
E-mail : jean-claude.marechal947@orange.fr

Être en Fêtes

Organisation des fêtes communales
Philippe Lebeurre
06 15 40 33 04
Contact : Monique Bosson
640 chemin des Pralets
74100 Étrembières
06 82 40 54 01
E-mail : philippe.lebeurre@orange.fr
E-mail : etrenfetes.secretariat@orange.fr
07 89 31 13 68

CHASSE

AICA

La Diane de la Grande Gorge - Chasse
Président : Guy Servage
292 route de Cry
74380 Arthaz-Pont-Notre-Dame
04 50 36 01 42 - 06 08 42 37 69
E-mail : fontana.gilles@orange.fr

Secrétaire : Gilles Fontana
83 chemin des Pâtres
74160 Archamps
06 80 59 06 25
E-mail : fontana.gilles@orange.fr

ÉDUCATION CANINE

E.C.E. (Entente Canine Étrembières)

Éducation de chiens
Présidente : Célia Pasquier
187 rue du Châtelard
74970 Marignier
E-mail : celia_219@msn.com
Secrétaire : Josiane Chevallier
E-mail : josiane.chevallier951@orange.fr
Contact : Gilles Levray
148 route des Mouilles
74160 Neydens
04 50 35 08 42 - 06 60 76 08 42
E-mail : glevray@gmail.com

ENFANCE - SCOLAIRE

APE (Association des Parents d'Élèves)

Organisation de manifestations au profit de l'école publique laïque Jean-Jacques Rousseau
Présidente : Nawel Alem
École publique laïque Jean-Jacques Rousseau
197 rue des Chamois 74100 Étrembières
06 22 72 05 44
E-mail : ape.etrembieres@gmail.com

SPORT

La Boule du Salève

Boule Lyonnaise
Président : Pascal Torre
5 rue du Salève
74100 Annemasse
06 48 54 39 34
E-mail : pascal.torre@yahoo.fr
E-mail : saleveboule@outlook.fr
Boulodrome : 04 50 95 82 84
Site Internet : www.bds74.fr

Club Vol Libre du Salève

Parapente
Président : Fabrice Fleury
Club de Vol Libre du Salève
167 chemin de Corbaz
74160 Collonges-sous-Salève
00 41 792 97 41 54
E-mail : president@cvs.com

L'École de la Vie

Théâtre - Gymnastique
Présidente : Marie-Christine Bosson
168 chemin de l'Arve
74100 Étrembières
06 77 37 38 02
E-mail : bosson.marie-christine@orange.fr

E.F.E. (Ecole de Foot Étrembières)

Football
Guillaume Carlier
Mairie
59 place Marc Lecourtier
74100 Étrembières
06 31 06 38 23
E-mail : ecolefootetrembieres@gmail.com

Football loisirs Étrembières

Football
Michel Cataldo
124 chemin des Cyclamens
74100 Étrembières
E-mail : 38cataldo@gmail.com

Contact mairie :
Secrétaire : Jordan Bressy
124 chemin des Cyclamens
74100 Étrembières
06 30 31 15 31

Judo Club

Judo
Présidente : Véronique Patris
2 rue de Moellesulaz
74240 Gaillard
06 07 34 98 24 - 06 07 53 71 97
E-mail : judoclubgaillard@gmail.com
E-mail : guypatris@wanadoo.fr
Site : www.judo-jujitsu-gaillard.com

PARTENAIRES

Croix Blanche

Christiane Peltier
Croix Blanche
263 rue Charles de Gaulle
74100 Étrembières
07 68 20 80 67
Opérationnel de CBVA - 07 83 45 58 42
E-mail : croixblanche.etrembieres@gmail.com

Guides et Scouts de France

Présidents : Jérémy et Amélie Servera
103 route de la Veillaz Derrière
74420 Villard
06 23 09 85 04 - 06 12 17 93 74
E-mail : scoutsannemasse1@gmail.com

Mov'dance

Président : Jonas Mayoraz
82 chemin de la Côte
74160 Feigères
Contact : Rodolphe Denis
06 16 51 46 40
E-mail : asso.movdance@gmail.com

ASSOCIATION ÉCOLE DE LA VIE

Le Théâtre de l'Échelle a repris ses répétitions chaque lundi, dès 20 h 00, pour la préparation d'une nouvelle pièce pour l'automne 2021.

La gymnastique féminine a repris ses cours chaque mercredi à 19 h 00, à la salle des fêtes du Pas de l'Échelle depuis ce mois de septembre 2020, tout en respectant les mesures de distanciation,

le port des masques et l'utilisation de gel hydroalcoolique. Ce fut un réel bonheur et un soulagement de se retrouver et de pouvoir à nouveau s'activer ensemble ! Mais le coronavirus est toujours là, et nous espérons que 2021 sera l'année de la victoire sur ce maudit virus ! En attendant, profitons du répit qui nous est accordé, mais restons vigilants ! Prenons soin de nous et des autres.



CLUB DE LA BELLE ÉPOQUE

Le Club de la Belle Époque a pour but de proposer à ses adhérents différents moyens de se distraire au sein d'un groupe où l'ambiance est excellente et les participants joyeux. Chaque mardi après-midi, dès 14 h 00, nous nous réunissons pour jouer à la belote ou au Scrabble, participer à des travaux manuels pour les diverses manifestations et échanger sur de nombreux sujets. Les discussions sont toujours instructives et courtoises. Un goûter est partagé et les anniversaires sont souvent fêtés de façon très amicale et gourmande.

Aux beaux jours, nous organisons, une fois par mois, une sortie à la journée avec visites de sites liés au patrimoine et nous partageons un repas dans un restaurant de bonne qualité.

En hiver, à la place des excursions, une après-midi loto se tient, une fois par mois également. C'est encore une occasion de se rencontrer et de passer un bon moment.

Cette année, nous avons malheureusement subi les contraintes du coronavirus, et nos sorties n'ont pu avoir lieu. Nous avons bien évidemment fermé le club pendant le confinement. Cet été, nos réunions à la salle des Bleuets ont pu reprendre dans le respect de mesures très strictes. Notre première sortie a été pour le lac de Monteynard, en Isère, le 15 septembre, en observant les consignes sanitaires, et fut une grande réussite : repas sur une terrasse au bord de l'eau, suivi d'une croisière guidée de deux heures sur le lac. Nous sommes également partis le 13 octobre pour une visite de Bourg-en-Bresse, organisée par l'Office de tourisme, avec guide et repas typique de la Bresse. Pour ces aventures, nous sommes véhiculés par les Voyages Gal, qui appliquent toutes les mesures de sécurité.

Si vous avez envie de nous rejoindre, le club est ouvert à toutes et tous. Venez nous rendre visite les mardis après-midi à la salle des Bleuets, au Pas de l'Échelle, et, si vous le désirez, nous serons heureux de vous compter parmi les membres du club.

Le club participe et participera (en fonction des autorisations préfectorales) à diverses manifestations de la commune, tels le vide-greniers et la Forêt Magique ; pour cela, les bonnes volontés sont toujours les bienvenues.

Au vu de la situation actuelle de précautions sanitaires, les lotos se dérouleront à la salle des fêtes en lieu et place de la salle des Bleuets afin de respecter la distanciation physique (masques obligatoires).

(Sous réserve des conditions sanitaires).



L'ÉCOLE DE FOOT D'ÉTREMBIÈRES

L'École de Foot d'Étrembières vous accueillera avec plaisir au stade du Pas de l'Échelle, en plein dynamisme et avec une grande évolution pour cette année inédite.

Nous sommes présents pour les entraînements les lundis et mercredis de 18 h 30 à 19 h 30, pour les enfants de 5 à 13 ans, sur inscription.

De plus, nous recherchons de nouveaux entraîneurs bénévoles afin de nous aider pour l'entraînement et les championnats des enfants.

Le bureau change cette année !

Président : Guillaume Carlier
Vice-président/trésorier : Yannick Moretton

LE BRUIT

Le bruit est considéré comme excessif dès lors qu'il porte « atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité et cela de jour comme de nuit ».

• Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des **particuliers** à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc., ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 00 à 20 h 00,
- Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

• Les travaux réalisés par des **professionnels** sont interrompus entre 20 h 00 et 7 h 00, et interdits les dimanches et jours fériés.

Caroline Caillé et Thierry Calloud



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Il est interdit de brûler des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur.

Ces derniers doivent être déposés dans les déchetteries mises à votre disposition sur l'agglomération :

► Déchetterie de Bonne

► Déchetterie de Saint-Cergues - Route de la Vy de l'Eau

► Déchetterie de Gaillard - Rue du Transval

► Déchetterie de Vétraz-Monthoux (Les Grands Bois)
Rue Germain Sommeiller

Lorsque vous vous rendez en déchetterie, vous devez désormais détenir votre vignette d'accès (www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/dechets/lieux-horaires-dechetteries).

Caroline Caillé
et Thierry Calloud

PENSEZ À
L'INSCRIPTION
TÉLÉALERTE



POUR LA LISTE « ÉTREMBIÈRES AVENIR »

« *Nous ne voulons pas être des élus de l'opposition, mais des élus de la transition.* »

À l'issue du second tour des élections municipales, vous nous avez permis d'intégrer le nouveau conseil municipal. Nous nous sommes fixé pour objectifs de travailler en bonne intelligence avec tous les élus de la commune et d'être à l'écoute de tous les citoyens.

Aux différentes séances du conseil municipal et en commission, notre parole est entendue et respectée, ce qui est très appréciable et nous permet de travailler dans des conditions très optimales. Nous nous engageons à travailler de manière assidue et investie afin de remplir la mission qui nous est impartie pour les 6 années à venir.

Nous avons eu l'honneur d'être nommés délégués titulaires dans le cadre des élections sénatoriales du 27 septembre dernier, et d'avoir pu rencontrer certains des candidats.

Nous avons également, l'un et l'autre, des engagements auprès d'organismes extérieurs à la commune :

- Yannick Moretton est titulaire au Comité cantonal du Souvenir Français, à l'association d'aide à domicile pour l'agglomération annemassienne, à l'association d'aide à domicile du Genevois et au SIGETA (Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil).
- Aline Legendre est titulaire à la Commission départementale d'aménagement commercial.

Enfin, nous n'oublierons pas les promesses que nous avons faites à notre électorat, et tâcherons de pouvoir défendre certains de nos projets, votre intérêt restant notre priorité. Si vous souhaitez nous adresser des courriers ou des remarques, nous avons à cet effet une bannette nominative à la mairie.

Avec tout notre dévouement,
Bien cordialement.

Yannick Moretton et Aline Legendre



26 et 28 septembre 2020
Visite des bâtiments communaux
par les élus

ÇA S'EST PASSÉ



14 juillet 2020



9 juillet 2020
Rencontre personnel-élus



10 octobre 2020
Ultramontée
du Salève



Octobre rose
2020



10-11 octobre 2020
Inauguration de l'Archipel Butor
à Lucinges

INFOS PRATIQUES

AGENDA MUNICIPAL ET ANNUAIRE LOCAL

Les permanences des élus de la commune :

- Anny Martin** : sur rendez-vous
- Jean-Michel Vouillot** : sur rendez-vous
- Laurence Déramé** : sur rendez-vous
- Jacky Tonoli** : permanence le jeudi de 17 h 30 à 18 h 30
et sur rendez-vous
- Sophie Toinet-Maréchal** : sur rendez-vous
- Nicolas Tereins** : permanence de lundi matin sur rendez-vous

Le calendrier des conseils municipaux du

1^{er} semestre 2021 :

- lundi 11 janvier 2021
 - lundi 8 février 2021
 - lundi 8 mars 2021
 - lundi 12 avril 2021
 - lundi 10 mai 2021
 - lundi 14 juin 2021
- Calendrier pouvant être soumis à modifications.

Mairie d'Étrembières

- 59 place Marc Lecourtier 74100 Étrembières
- Tél. : 04 50 92 04 01
- mairie@etrembieres.fr
- etrembieres.fr

*Bienvenue
aux nouveaux arrivants !
La mairie est à votre service pour
vous aider dans vos démarches.*

Heures d'ouverture :

- Lundi : 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 30
 - Mardi : 9 h 00 - 12 h 00
 - Mercredi : 13 h 30 - 17 h 30
 - Jeudi : 13 h 30 - 18 h 30
 - Vendredi : 9 h 00 - 12 h 00
- Suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, la prise de rendez-vous est conseillée et le port du masque obligatoire.

Centre technique municipal

- 889 route de Saint-Julien 74100 Étrembières
- Tél. : 09 75 96 27 08
- ctm-etrembieres@orange.fr

Police municipale

- 59 place Marc Lecourtier (à côté de la Mairie)
74100 Étrembières
- Contact : Thierry Calloud - Caroline Caillé
- Tél. : 04 50 92 43 05 / 06 30 58 11 19 / 06 43 33 18 64
- policemunicipale@etrembieres.fr

École publique laïque Jean-Jacques Rousseau

- 197 rue des Chamois 74100 Étrembières (Pas de l'Échelle)
- Tél. : 04 50 39 81 81

Bibliothèque municipale

- 110 rue des Jardins 74100 Étrembières
- Tél. : 04 50 49 72 46
- Heures d'ouverture : le lundi de 14 h 00 à 16 h 00
le mercredi de 14 h 00 à 18 h 00
le samedi de 10 h 00 à 12 h 00

La Poste

- 160 chemin de Veyrier - Le Pas de l'Échelle 74100 Étrembières
- Tél. : 04 50 39 75 83
- Bureau ouvert du mardi au vendredi de 14 h 30 à 17 h 30.
- Les paquets et lettres en instance seront à votre disposition au bureau de Poste de Gaillard (ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 30).

Assistante sociale

- Pôle médico-social de Gaillard
6 impasse des Hutins 74240 Gaillard
- Tél. : 04 50 33 23 46

Annemasse Agglomération

- 11 avenue Émile Zola 74100 Annemasse
- Tél. : 04 50 87 83 00

Office de tourisme Monts de Genève

- 57 avenue de la Gare 74100 Annemasse
- Tél. : 04 50 95 07 10
- ot@montsdegeneve.com

Espace Bus Tac

- 2 place de la Gare 74100 Annemasse
- Tél. : 0800 1000 74
- Accueil TAC au sein de la Maison de la Mobilité et du Tourisme
57 avenue de la Gare à Annemasse
- Lundi : 8 h 00 - 19 h 00
- Mardi au vendredi : 8 h 00 - 13 h 00 et 16 h 00 - 19 h 00
- Samedi : 9 h 00 - 13 h 00

Caisse d'allocations familiales 0820 25 74 10

Mission locale 04 50 95 20 50

Pôle emploi 3949

Maison de la justice et du droit 04 50 84 06 70

Police secours 17

Pompier 18

Police nationale 04 57 26 02 00 ou 04 57 26 02 77 (42 rue du Chablais 74100 Annemasse)

Gendarmerie 04 50 92 11 66 (13 rue des Glières 74100 Annemasse)

Pharmacies de garde 3237

Centre Hospitalier Alpes Léman 04 50 82 20 00 (Contamine-sur-Arve)

Hôpital privé Pays de Savoie 0 826 300 074 (Annemasse)

Centre Hospitalier Annecy-Genevois 04 50 49 65 65 (Saint-Julien-en-Genevois)

Urgences du Léman 04 50 49 15 15 (4 A avenue de Verdun 74100 Annemasse)

Allo enfance maltraitée 119

Accueil des sans-abri 115

Centre antipoison 04 72 11 69 11

Sida info service 0 800 840 800

Cabinet de soins infirmiers de Collonges-sous-Salève

- Marick Christiany
- Tél. : 06 06 64 10 67

Thérapeute soins énergétiques

- Marie-Luce Sanchez
- Conseillère et accompagnement en nutrition santé
- Tél. : 06 12 74 20 34

Réflexologie plantaire - massage lomi lomi

- Sandra Fabbro - Praticienne diplômée
- Tél. : 06 64 65 93 29

Hypnose et thérapie brève

- Mélanie Fradcourt - Praticienne diplômée
- Tél. : 06 80 51 25 97
- Site Internet : hypnose-hautesavoie.com



Bovagne Frères



Maçonnerie - B.A.
Terrassement - T.P.

www.bovagne-freres.com

220, chemin d'Evordes
74160 COLLONGES-SOUS-SALEVE
Tél. 04 50 43 71 54 - Fax 04 50 43 64 21
Email : bovagne.freres@wanadoo.fr

**Colas & vous,
une proximité
de tous les instants !**

Toujours plus proche des citoyens, Colas Rhône-Alpes Auvergne réalise des aménagements urbains alliant confort, sécurité et harmonie des lieux de vie.

COLAS
RHÔNE-ALPES
AUVERGNE

Agence de la Vallée de l'Arve
ZI les fourmis
130 avenue de la Roche Parnale
74130 BONNEVILLE
Tel : 04 50 25 22 90

Centre d'Annemasse
Le Pas de l'Echelle
Chemin de bois Crevin
74100 ETREMBIERES
Tel : 04 50 95 46 60

Contact e-mail : centre.annemasse@colas-ra.com

COLAS & VOUS
EMBELLISSEZ VOS EXTÉRIEURS



béton prêt à l'emploi

Chemin de la Gravière - 74100 ETREMBIÈRES

04 50 85 07 21

@ betondusaleve@orange.fr

Site de production ☎ 04 50 85 20 00

Centre administratif ☎ 04 50 17 08 07



**MATERIAUX
ET
CARRIERES DU SALEVE**

**ENGAGEMENT
ENVIRONNEMENTAL**

**SABLES ET
GRAVIERS LAVES**

**TRANSPORTS
DE MATERIAUX**



**VALORISATION
ET RECYCLAGE
DE MATERIAUX INERTES**

**EXPLOITATION
DE CARRIERES**

REMBLAIEMENT DE SITES



**34, Chemin de Balme - Le Pas de L'Echelle
74100 ETREMBIERES**

**TEL. +33 (0)4 50 39 78 00 - FAX. +33 (0)4 50 39 88 95
contact@carrieres-descombes.fr - www.carrieres-descombes.fr**